CAHIER DES CHARGES
(corps enseignant)

FONCTION Professeur-e assistant-e avec prétitularisation conditionnelle

☐ Suppléance (contrat DIP uniquement)

Nom et prénom du/de la titulaire	
Taux d'activité	100%
Faculté (UPER), institut et centre interfacultaires (UER)	FPSE
Section ou département	Section de psychologie
Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique	Martin Debbané, président de la Section

Autre UPER/UER concernée par ce cahier des charges ? ☐ OUI ☒ NON

Si oui, précisez :

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Taux : le total des points 1, 2 et 3 doit atteindre 100%

1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANT-ES

Taux consacré 30%

- 1 cours BSc, 3 ECTS, introduction aux neurosciences affectives.
- 1 cours MSc, 3 ECTS sur une thématique spécifique des neurosciences affectives.
- 1 cours MSc, 3 ECTS sur les bases cérébrales des émotions et de leurs expressions.

- Contributions ponctuelles à la Swiss Doctoral School in Affective Sciences.

- Encadrement des mémoires de Master en psychologie affective.

2. RECHERCHE

Taux consacré 40%

- Direction de recherches dans le domaine de la psychologie et des neurosciences affectives. Demandes de subsides de recherche.

- Encadrement de doctorant-es en psychologie, et éventuellement en neurosciences dans le domaine de la psychologie affective, des neurosciences affectives et, plus largement, des sciences affectives.

3. AUTRES TACHES
3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Taux consacré 30%

- Participation à la coordination des relations entre la Faculté et le CISA, tant en ce qui concerne les activités d'enseignement que celles de recherche. Responsabilités de gestion et de direction au sein de la Section de psychologie et logopédie, de la Faculté, du CISA, et de l'Université.

Le/la titulaire participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.

3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Le-la collaborateur-trice est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sûreté, de santé et de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la candidat/e atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement, ainsi que de la Charte d'éthique et de déontologie et de la Charte du doctorat. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

Date et signature du/de la responsable hiérarchique *

Date et signature du/de la titulaire

Date et signature du/de la responsable hiérarchique de l'autre UPER/UER, le cas échéant *

** signature manuscrite pour les fonctions professorales*

Imprimer le formulaire

Mémento de l'Unige ¦ 0241 : Etablir un cahier des charges pour toutes les fonctions du corps enseignant